



Succession d'une maison familiale

Par **julien**, le **21/05/2012** à **14:32**

Bonjour,

Avec ma femme, nous habitons la maison familiale (de mon côté) depuis des dizaines d'années. Mais aucune donation n'a été mise en place. J'ai 2 frères. Si je décède avant la succession, ma femme a -t- elle un droit par rapport à mes frères ? Et si un jour la succession est faite, peut-on passer devant un notaire pour que ma femme soit propriétaire avec moi ?

Cdt,
Julien

Par **amajuris**, le **21/05/2012** à **14:40**

bjr,

soyez plus explicite, à qui appartient la maison familiale ?

Si la maison appartenait à vos parents et qu'ils sont décédés, ce bien appartient à leurs enfants en indivision dès le jour du décès de vos parents.

cdt

Par **julien**, le **22/05/2012** à **13:29**

Merci pour votre réponse,

Cdt,
Julien